

LA PUBLICITÉ ET LE CRÉDIT AFFECTÉ

Depuis le 1er septembre 2010, toute communication portant sur le crédit affecté doit comporter la mention pédagogique ainsi qu'un exemple dans le corps principal du texte publicitaire lorsqu'il est question d'une PLV, dans un encadré en en-tête du texte publicitaire lorsqu'il est question d'une publicité diffusée sur la voie publique ou distribuée directement à domicile.



LES CARACTÉRISTIQUES ESSENTIELLES DU CRÉDIT

Les caractéristiques essentielles du crédit doivent apparaître dans une taille de police plus importante que toute autre mention relative au crédit.

Il s'agit :

- du montant des mensualités ;
- du TAEG fixe ;
- du montant total dû (=montant total du crédit + coût total du crédit)
- de la mention pédagogique



AUTRES MENTIONS DE L'EXEMPLE

- La mention « Exemple, hors assurance facultatives » ;
- Le montant total du crédit ;
- Le nombre des mensualités ;
- Le coût total du crédit ;
- En présence d'un crédit gratuit, la mention «Coût du crédit à la charge du vendeur » ;
- Le taux débiteur fixe = ancien taux nominal ;
- La durée maximum du crédit ;
- Le coût mensuel de l'assurance;
- Le coût total de l'assurance;
- Le TAEA (Taux Annuel Effectif de l'Assurance).

Exemple :

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

Exemple (hors assurances facultatives) : pour un achat de 1 500 €, après un apport de 10 % dudit montant, vous réglez 9 **mensualités de 150 €**. Montant total du crédit : 1 350 €. Coût du crédit : 0 €.

Montant total dû : 1 350 €. Taux débiteur fixe : 0 %. **TAEG fixe 0 %**. Durée du crédit : 9 mois. Coût de l'assurance (s'ajoute à la mensualité) : 2,55 € pour DIM, 2,85 € pour DIM+CHOM et SENIOR. Coût total de l'assurance : 22,95 € pour DIM et 25,65 € pour DIM+CHOM et SENIOR. TAEA : 4,14 % pour DIM et 4,63 % pour DIM+CHOM et SENIOR*.



MENTIONS EN BAS DE PAGE

- Les conditions de l'offre (dates de validité, montant minimum/maximum de crédit, types de bien concernés...)
- La mention « sous réserve d'acceptation de votre dossier de crédit affecté par XXXXXXXX (le Prêteur) ;
- Identification du prêteur : FRANFINANCE (719 807 406 RCS Nanterre) - Intermédiaire en assurances – N° ORIAS 07 008 346
- Mentions relative à l'assurance : « Assurances souscrites auprès de SOGECAP et SOGESSUR, entreprises régies par le Code des Assurances. FRANFINANCE, SOGECAP et SOGESSUR sont des filiales du Groupe SOCIETE GENERALE » ;
- Le délai de rétractation et la date des conditions ;
- La qualité d'intermédiaire du vendeur ;
- En cas de publicité envoyée nominativement, la mention relative aux données à caractère personnel dite « mention CNIL » :
« Vous pouvez sans frais vous opposer à ce que vos données soient utilisées à des fins de prospection commerciale. Vos droits d'accès et d'opposition peuvent être exercés auprès de FRANFINANCE – Service Clientèle – 59, avenue de Chatou – 92 853 RUEIL-MALMAISON CEDEX ».

Exemple :

* Offre valable du XX/XX au XX/XX, à partir de XX €, sous réserve d'acceptation de votre dossier de crédit affecté par FRANFINANCE (719 807 406 RCS Nanterre) - Intermédiaire en assurances – N° ORIAS 07 008 346 – Assurances souscrites auprès de SOGECAP et SOGESSUR, entreprises régies par le Code des Assurances. FRANFINANCE, SOGECAP et SOGESSUR sont des filiales du Groupe SOCIETE GENERALE. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à compter de la date de signature du contrat de crédit. Le vendeur est intermédiaire non exclusif de FRANFINANCE. Conditions en vigueur au 01/01/15.